

FORUMS POUR LES CONSOMMATEURS

OENOLOGUE / GROSSESSE

Par **Jas** Posté le 16/07/2020 à 21h53

Bonjour,

Je suis oenologue, une partie de mon activité consiste entre autre, à déguster plus ou moins régulièrement des vins dans le cadre de mon travail. "Déguster" consiste à goûter un vin puis le recracher sans l'avalier.

Avec mon compagnon nous envisageons savoir un enfant prochainement et je voulais savoir s'il y a un risque pour le bébé ?

Merci de votre retour d'expérience ou avis.

1 RÉPONSE

Moderateur - 20/07/2020 à 16h37

Bonjour Jas,

Vous connaissez sans doute déjà la recommandation officielle de "zéro alcool pendant la grossesse". Cette recommandation est issue de 2 constats : même en très petites quantités la prise d'alcool pendant la grossesse représente un risque pour le fœtus et la science ne sait pas établir de "seuil minimal" pour ce risque. Parfois, boire un peu d'alcool n'aura aucune conséquence et d'autres fois cela en aura.

Concernant le risque que vous prenez nous pensons qu'il est probablement faible mais qu'il existe car même si vous recrachez vous absorbez toujours forcément un peu d'alcool. Que cela soit par absorption d'un reliquat de vin ou par capillarité dans votre bouche ou votre nez. Peut-être d'ailleurs pourriez-vous faire un test d'alcoolémie à l'issue d'une de vos journées de travail pour tester si celle-ci est à zéro ou pas.

De plus une autre source de souci est la régularité de vos dégustations d'œnologie. Si sur une journée cela ne représente peut-être pas beaucoup d'alcool, qu'en serait-il si cela avait lieu plusieurs fois par semaine ?

Cordialement,

le modérateur.
